



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



04-06-2009

Non classifié

**Rapport trimestriel de la GRC
sur les
armes à impulsions
du 01-07-2008 à 30-09-2008**

Préparé par :

Unité sur le recours à la force, Section du recours à la force et des programmes opérationnels,
Sous-direction de la police criminelle nationale, SPCCA



TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	p. 3
Armes à impulsions : déploiements	p. 4
Armes à impulsions : efficacité.....	p. 7
Armes à impulsions : catégorie d'incidents	p. 9
Armes à impulsions : comportements des sujets	p. 10
Armes à impulsions : blessures des sujets	p. 12
Armes à impulsions : présence perçue d'alcool et/ou d'autres substances.....	p. 15
Annexe A : membres réguliers faisant partie des effectifs de la GRC	p. 18
Annexe B : achat et élimination des armes à impulsions durant la période de référence	p. 19
Annexe C : membres réguliers formés à l'utilisation des armes à impulsions	p. 20
Annexe D : présence perçue d'alcool et/ou d'autres substances et comportements des sujets ..	p. 21
Annexe E : carte des divisions de la GRC	p. 22



Sommaire

Ce rapport sur l'utilisation d'armes à impulsions (AI) par la GRC s'étend sur la période du 1er juillet 2008 au 30 septembre 2008 (période de référence) et fournit des détails sur les types de déploiements, leur efficacité, les catégories d'incidents, les comportements perçus des sujets, les blessures subies par les sujets et la présence rapportée d'alcool et/ou d'autres substances. Dans la majorité des cas, l'utilisation de l'AI s'est révélée un choix d'intervention efficace pour faire face aux comportements des sujets. Dans certaines situations, l'AI a été inefficace, notamment à cause du fonctionnement défectueux de l'arme, des vêtements épais ou amples que portaient les sujets ou du déploiement inefficace des sondes.

Les données statistiques dans ce rapport proviennent de renseignements tirés de la base de données de la GRC sur les armes à impulsions.

Ce rapport contient les informations suivantes :

- Il y a eu 239 cas de déploiement d'AI sur 233 sujets durant la période de référence.
- 214 de ces déploiements (89,5 %) ont permis de maîtriser les sujets.
- La présence seule (soit le non-déploiement de l'arme en mode à effet paralysant ou en mode à sondes) représente 120 (50,2 %) déploiements.
- Les cas de désordre public, d'agression et de violence conjugale représentent 117 de tous les cas (49 %) où une arme à impulsions a été déployée.
- Les interventions d'agents attribuables à la santé mentale ou aux idées suicidaires des sujets représentent en tout 42 déploiements d'AI (17,5 %).
- Dans 57 incidents (23,8 %), les membres ont déployé leur AI même s'ils ont déclaré faire face à une menace de mort ou de blessures graves.
- La consommation d'alcool et/ou d'autres substances était soupçonnée/confirmée dans 206 incidents (86,2 %).
- Sur les 239 déploiements d'AI, dans 97,5 % des cas, aucune blessure n'a été subie autre que l'effet immédiat de l'AI, soit une brûlure légère ou une marque laissée par la sonde.
- Toutes les utilisations de l'AI qu'on a examinées dans le cadre de ce rapport ont été jugées conformes à la politique de la GRC.

Armes à impulsions : déploiements

Il est possible d'actionner l'AI dans deux modes différents, soit :

- **Le mode à effet paralysant** : appuyer ou enfoncer une AI actionnée sur le corps d'un individu pour lui transférer du même coup l'énergie électrique;
- **Le mode à sondes** : actionner une AI en projetant deux sondes électriques munies de petites barbes qui s'accrochent aux vêtements ou à la peau du sujet pour lui transférer du même coup l'énergie électrique.

L'usage d'une AI est décrit dans le manuel des opérations de la GRC, partie 17. « L'usage » de l'arme dans le cadre d'une intervention est expliqué dans la partie 17.7.2.4 du manuel et survient quand :

- La mise en garde relative à l'AI est lancée. Il s'agit de l'ordre donné par un agent avant d'utiliser l'AI : « Police, arrêtez, sinon vous allez recevoir 50 000 volts d'électricité! »; ou
- L'AI est présentée. Il y a présentation lorsque le membre dégage l'AI et que sa seule présentation permet de maîtriser la situation, que la mise en garde relative à l'AI soit lancée ou non; ou
- L'AI est actionnée. L'actionnement survient lorsque la sûreté de l'AI est désengagée et/ou lorsque l'AI est activée en mode à effet paralysant ou en mode à sondes.

Après chaque usage de l'AI, la politique exige des membres qu'ils en informent leur superviseur dès que possible et qu'ils remplissent le formulaire 3996 (Rapport d'utilisation d'AI) avant la fin de leur quart de travail. Le formulaire 3996 décrit en détail l'usage de l'AI lors d'un incident donné.

Pour s'assurer que le formulaire 3996 est rempli comme il se doit, la Section nationale du recours à la force a distribué à toutes les divisions de la GRC un modèle stipulant les informations requises pour bien remplir le formulaire et a réitéré les circonstances dans lesquelles le rapport est exigé. Tous les rapports en suspens sont suivis à l'échelle nationale et mis-à-jour dès qu'on les a téléchargés avec succès dans la base de données.

La Section nationale du recours à la force examine continuellement les rapports qu'on lui remet dans le but d'améliorer et de souligner ainsi l'importance de rapports complets et précis sur les AI.

(Remarque : Le 3 février 2009, on retirait la mise en garde relative aux AI, mais celle-ci était cependant en vigueur au cours de la période du présent rapport. Néanmoins, on enseigne aux membres à intervenir verbalement et à faire appel aux méthodes de résolution des conflits, lorsque c'est possible, ainsi qu'à employer des ordres simples, du genre « police, arrêtez-vous! » pour tenter ainsi de contrer le comportement du sujet).



Armes à impulsions : déploiements

Le tableau 1 ci-dessous présente les déploiements d'AI par division sur une base mensuelle pour la période de référence. Le tableau 2 indique les types de déploiements par division. Le graphique 1 (voir la page 6) nous montre la répartition totale des déploiements à l'échelle nationale.

Tableau 1 Déploiements par division

Province et division		Mois			
		Juillet	Août	Septembre	Total :
TNL	B	8	8	4	20
MB	D	8	6	7	21
CB	E	29	36	23	88
SK	F	8	14	10	32
TNO	G	6	2	3	11
NÉ	H	1	2	4	7
NB	J	8	1	2	11
AB	K	18	15	10	43
ÎPÉ	L	0	2	0	2
YK	M	2	0	0	2
NU	V	0	0	2	2
Total :		88	86	65	239

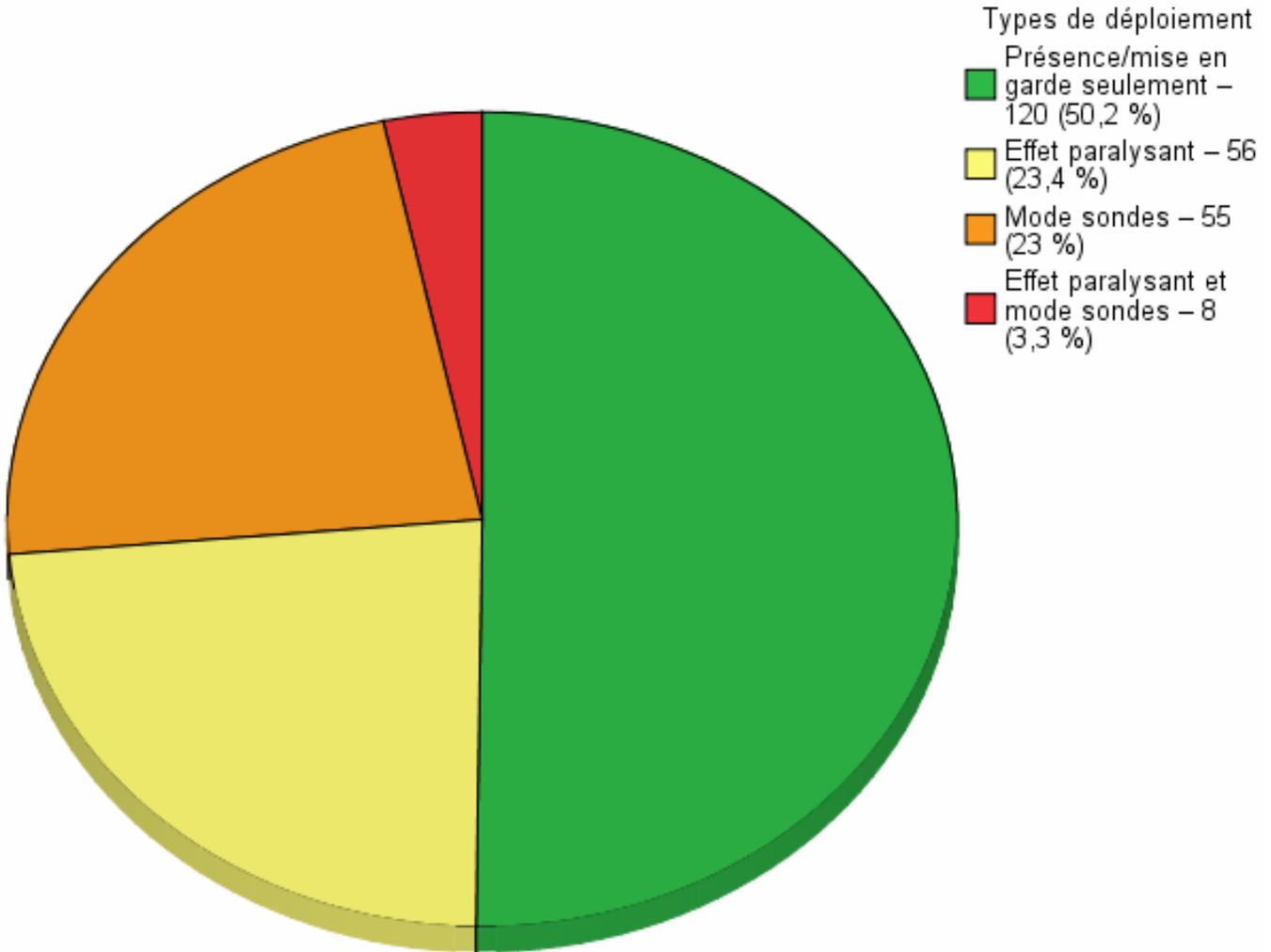
Tableau 2 Types de déploiement par division

Province et division		Type de déploiement				Total :
		Présence/ mise en garde seulement	Effet paralysant	Mode à sondes	Effet paralysant et mode à sondes	
TNL	B	14	2	4	0	20
MB	D	11	6	3	1	21
CB	E	38	26	21	3	88
SK	F	19	5	7	1	32
TNO	G	5	5	1	0	11
NÉ	H	4	2	1	0	7
NB	J	6	3	2	0	11
AB	K	21	6	14	2	43
ÎPÉ	L	1	0	1	0	2
YK	M	1	0	0	1	2
NU	V	0	1	1	0	2
Total:		120	56	55	8	239



Graphique 1

Types de déploiement





Armes à impulsions : efficacité

Le tableau 3 présente un compte rendu de l'efficacité générale des AI. Aux fins de cette analyse, le terme « efficacité » signifie que le déploiement de l'AI a permis de maîtriser le comportement du sujet. Le graphique 2 présente une analyse plus détaillée de l'efficacité du recours à l'AI en fonction du type de comportement des sujets. Le graphique 3 (voir la page 8) représente l'analyse de 25 cas où l'AI déployé n'a été d'aucune utilité.

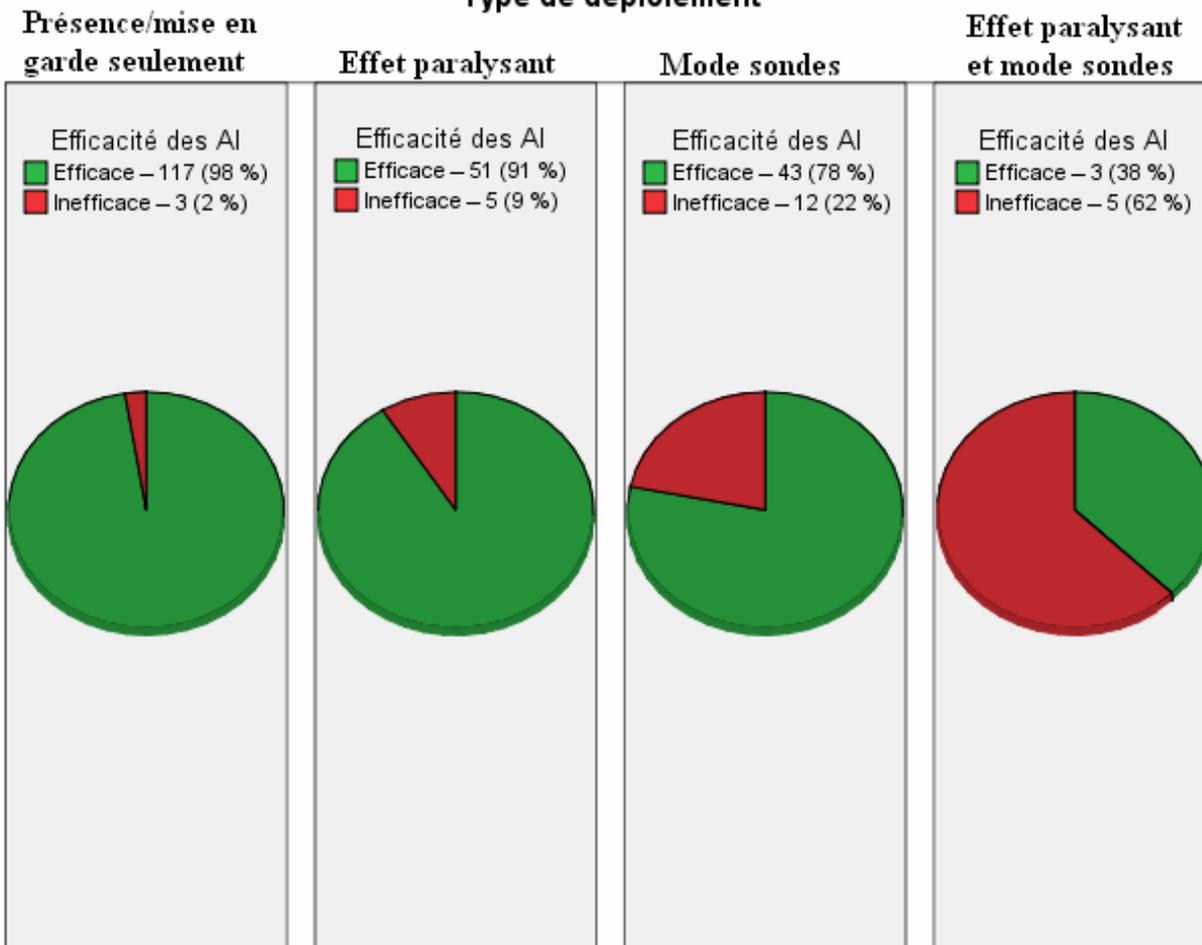
Tableau 3 Efficacité générale des AI

Efficacité	Efficacité générale	
	Nombre	Pourcentage
Efficace	214	89.5%
Inefficace	25	10.5%
Total	239	100%

Graphique 2

Efficacité des déploiements

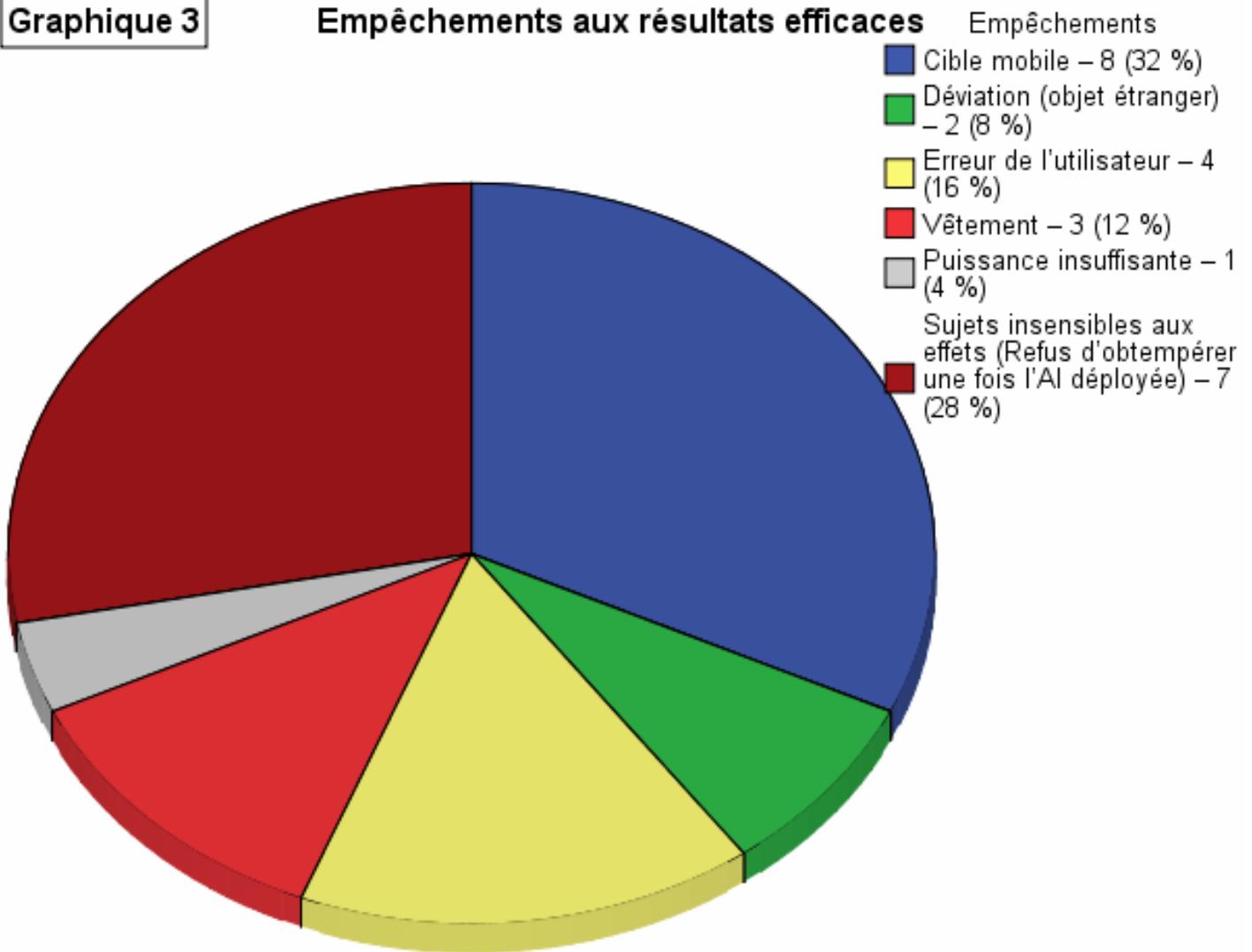
Type de déploiement





Graphique 3

Empêchements aux résultats efficaces



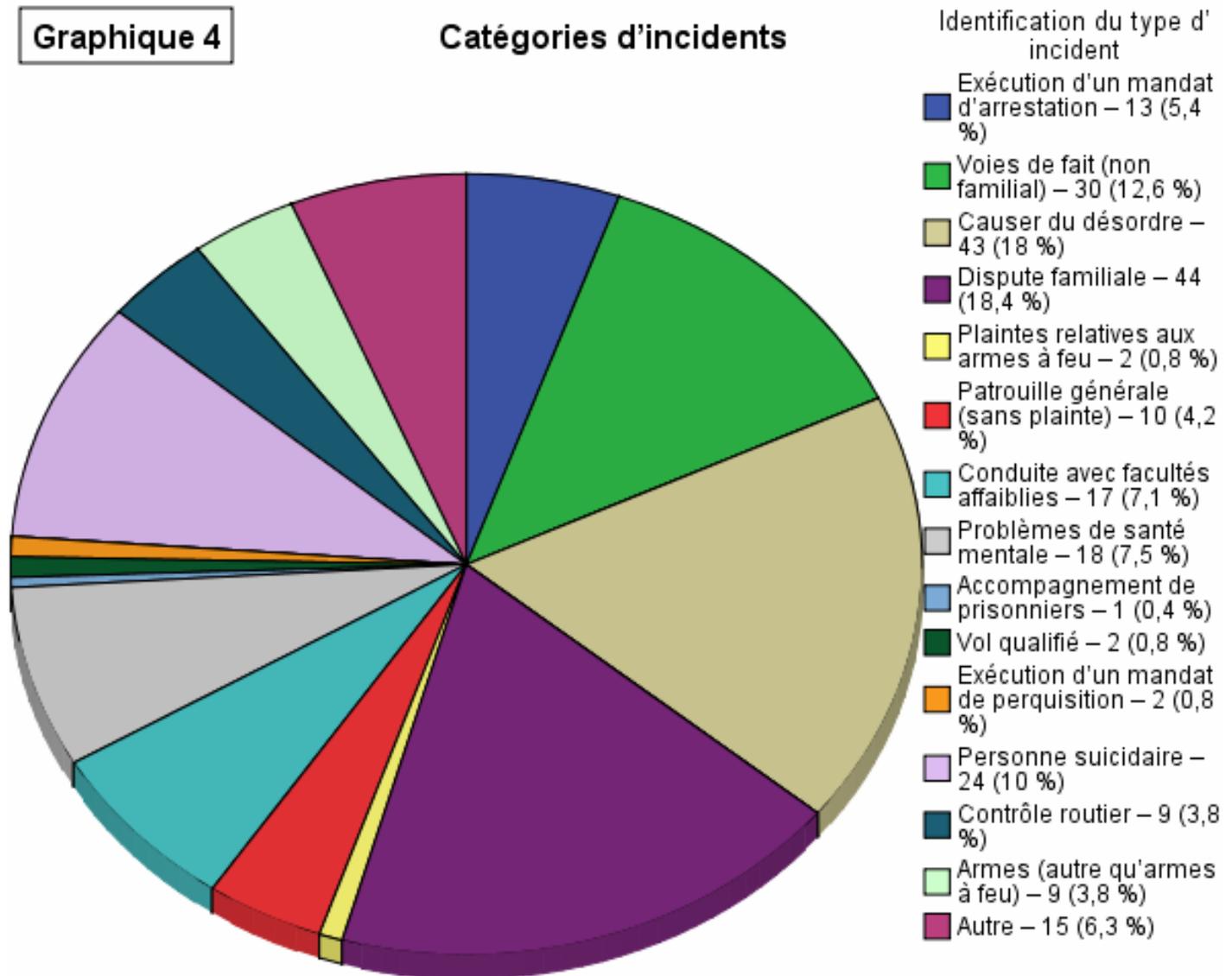


Armes à impulsions : catégories d'incidents

Le graphique 4 explique les catégories d'incidents dans lesquels s'inscrivent les appels de service qui ont entraîné le déploiement des AI. Il existe quinze catégories d'incidents qui peuvent entraîner l'intervention d'un agent ou son affectation sur les lieux d'un incident. Quoique les circonstances et les facteurs conjoncturels puissent évoluer en cours d'incident, la catégorie d'incident initiale pour laquelle on a reçu l'appel de service est celle que les agents doivent inscrire dans leur rapport.

Graphique 4

Catégories d'incidents



(Remarque : la catégorie « autre » comprend les incidents qui ne constituent pas une catégorie d'incidents à proprement parler, tels que les méfaits, l'introduction par effraction et les menaces.)



Armes à impulsions : comportements des sujets

Le graphique 5 (voir la page 11) résume les comportements signalés des sujets ayant fait l'objet d'un déploiement d'AI.

Pour le moment, la base de données sur les AI n'a pas de champ réservé aux comportements des sujets. Ce sont les renseignements tirés de l'exposé sommaire des faits dans les formulaires 3996 qui ont été utilisés pour établir le comportement des sujets. L'identification des comportements sera comprise dans le formulaire Comportement du sujet/Intervention de l'agent (CS/IA) en cours d'élaboration.

Tous les incidents déclarés au cours de cette période et impliquant le recours à une AI sur un sujet offrant une résistance passive ou ayant coopéré ont été revus. L'utilisation par l'agent de l'AI s'appuyait sur son évaluation du risque et sur sa perception d'une menace. Dans tous les incidents rapportés, l'agent a dégainé et a présenté l'AI. Les AI n'ont pas été actionnées ni en mode à effet paralysant ni en mode à sondes sur les sujets qui résistaient passivement ou qui coopéraient.

Dans le cas d'un sujet dont on jugeait qu'il résistait de façon passive, voici quels ont été certains des facteurs situationnels et les indices de menaces qui ont aidé le membre à formuler son évaluation du risque :

- plainte initiale de conflit familial (situations présentant un risque élevé de décès ou de blessure corporelle grave pour la police, la victime, les suspects et/ou le public);
- preuve de voies de fait en cours;
- preuve de voies de fait qui sont survenues à l'intérieur de la résidence (résidence en désordre);
- emplacement inconnu d'un enfant à l'intérieur de la résidence;
- renseignements contradictoires d'une victime ou d'un témoin qui déclare que le sujet n'est pas présent dans la résidence;
- on croit que le sujet se trouve dans une de deux chambres à coucher au bout d'un couloir sombre;
- incapacité d'observer le sujet;
- le sujet refuse de répondre et d'obéir aux ordres donnés verbalement par la police;
- le sujet est averti de la présence d'une AI; et
- le sujet possède un dossier criminel.

Si on juge que le sujet a coopéré, voici quels ont été certains des facteurs situationnels et les indices de menaces qui ont aidé le membre à formuler son évaluation du risque :

- le sujet était recherché en vertu d'un mandat d'arrestation pour avoir commis des voies de fait avec violence contre un membre de sa famille la soirée précédente;
- le sujet évitait son arrestation par la police;
- le sujet était possiblement armé et dangereux;
- le sujet possède un dossier criminel;
- le sujet était décrit physiquement comme étant un individu d'une large taille;

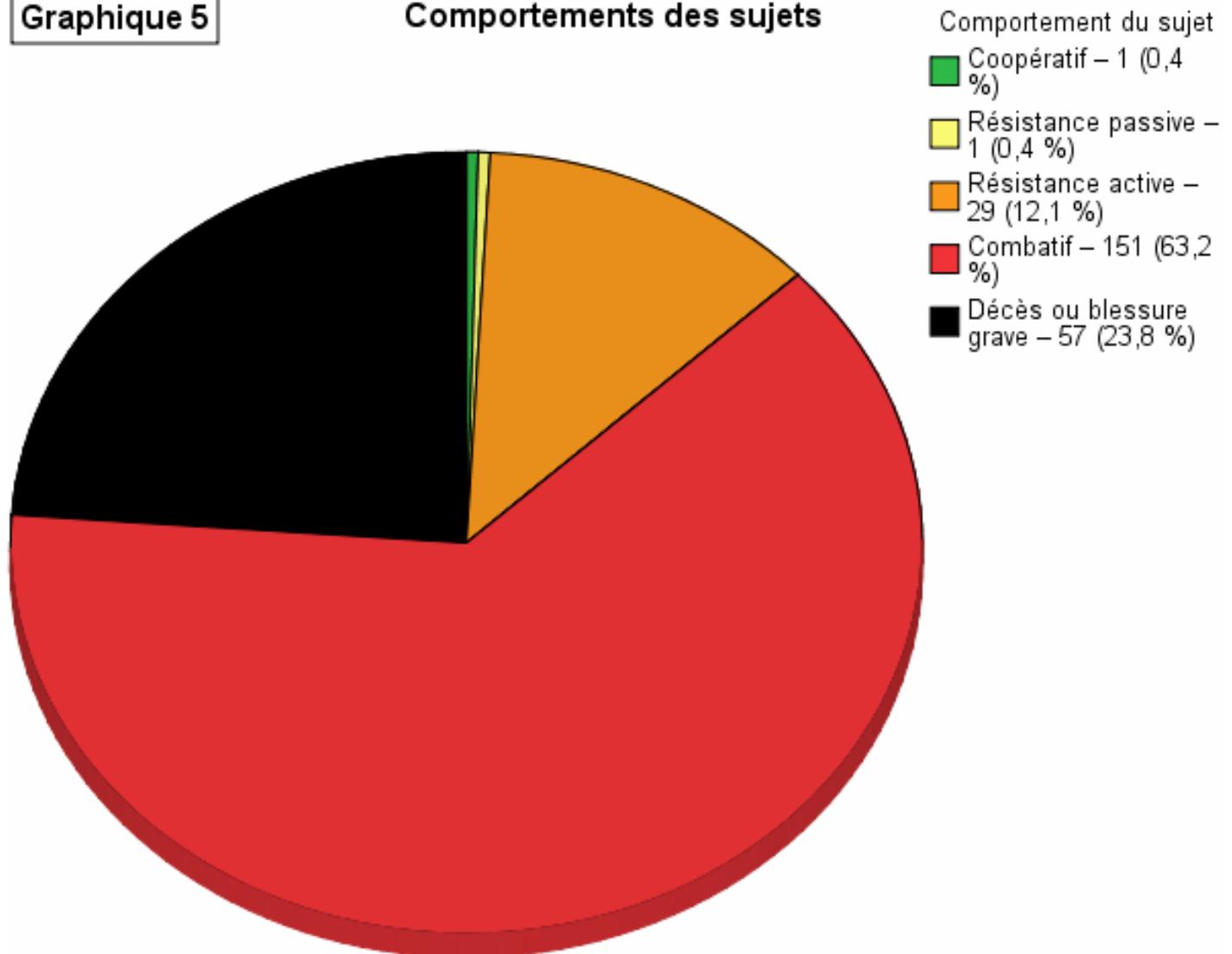


- le sujet était à bord d'un véhicule qui a fait un arrêt à une piscine publique;
- de nombreuses familles avec des enfants se trouvaient dans la zone immédiate;
- la sécurité de la police et du public constitue une priorité ultime au moment d'évaluer le risque;
- l'AI a été déployée au moment où le sujet est sorti de son véhicule.

Même si cette liste ne comporte pas tous les facteurs situationnels et les indices de menaces qu'on a perçus au moment d'évaluer le risque auquel le membre était exposé dans une situation particulière, on y présente un aperçu de l'ensemble des circonstances observées/perçues dans les cas où l'on a déployé une AI.

Graphique 5

Comportements des sujets



(Remarque : Le pourcentage total peut se situer à un dixième de pourcentage près, tout dépendant de la précision du logiciel.)

Armes à impulsions : blessures des sujets

Le graphique 6 (voir la page 13) nous montre le genre de blessures subies par les sujets exposés au déploiement des AI.

Les blessures associées à l'usage des AI s'inscrivent dans les catégories suivantes :

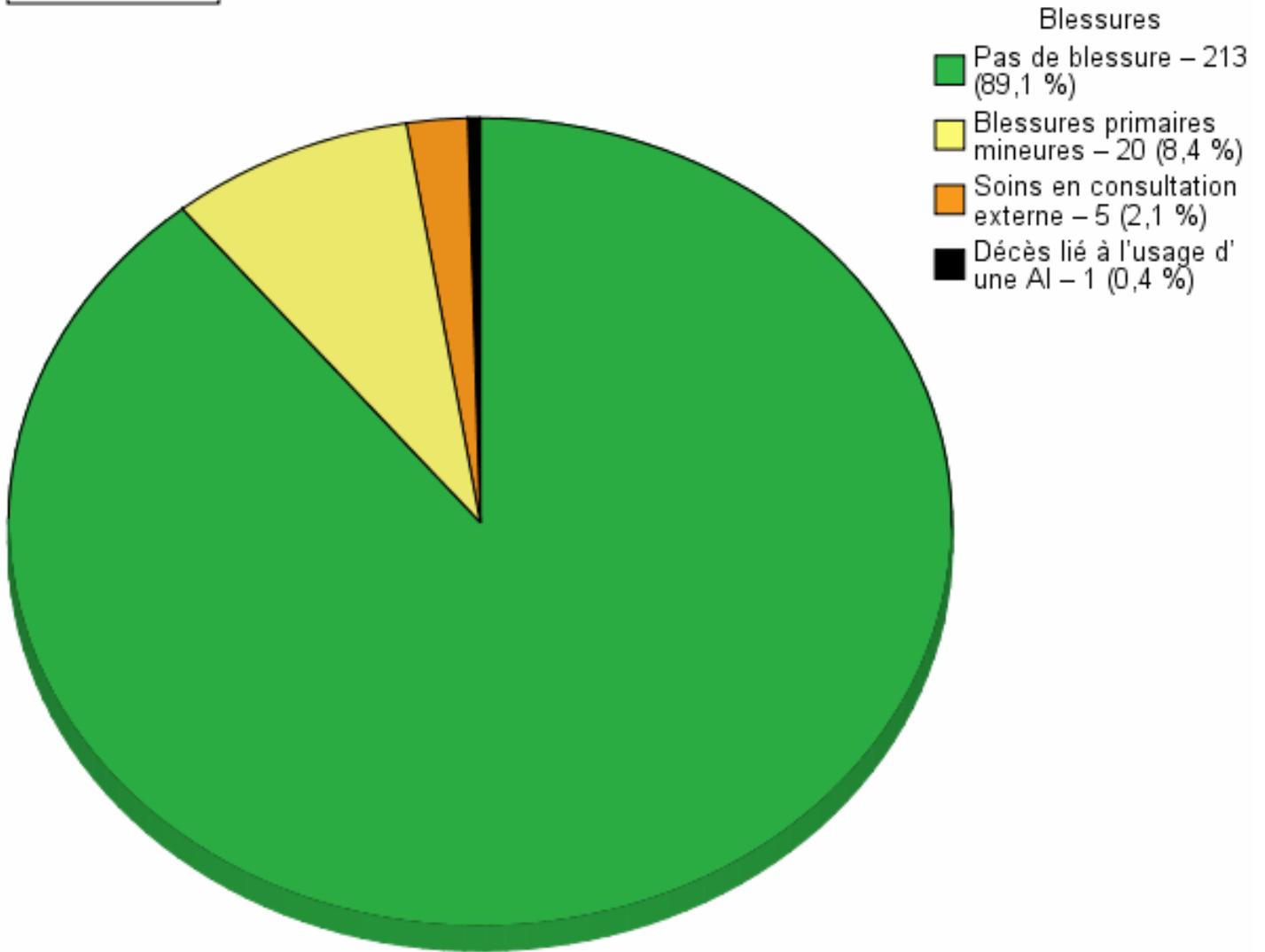
- Pas de blessure
- Blessures primaires mineures – comprennent les effets immédiats de l'usage des AI, tels des brûlures légères, des marques laissées par les sondes, des ecchymoses et coupures superficielles attribuables à une chute ou une empoignade physique avec la police.
- Blessures nécessitant des soins en consultation externe – situation où le sujet a reçu des soins médicaux, mais n'a pas été hospitalisé.
- Blessures nécessitant l'hospitalisation – situation où la blessure associée à l'usage de l'AI a nécessité l'hospitalisation du sujet.
- Décès lié à l'usage de l'AI – décès suivant le déploiement de l'AI.

Le graphique 6 révèle que sur les 239 cas de déploiement d'une AI, aucune blessure n'a été infligée dans 213 cas (89,1 %), alors que des blessures mineures ont été causées dans 20 cas (8,4 %). Dans 5 cas (2,1 %), on a dispensé des soins externes au patient, alors que dans 1 cas (0,4 %), l'utilisation de l'AI a entraîné un décès. Des 5 cas de sujets ayant obtenu des soins en consultation externe, 3 consistaient à retirer les sondes ou à traiter les blessures déjà existantes ou celles que les sujets s'étaient eux-mêmes infligées. On a fait preuve de précautions en raison de plaintes de douleurs à la poitrine. Ce sujet a fait l'objet d'une évaluation et obtenu son congé de l'hôpital qui l'a ensuite remis à la police. Un sujet a reçu un traitement pour éraflures et possiblement un coude disloqué en raison d'une chute après avoir déployé l'AI en mode à sondes. Les circonstances entourant le décès du sujet attribuable à l'utilisation d'une AI font toujours l'objet d'une enquête. La situation impliquait un sujet qui s'était infligé une blessure grave au moyen d'une arme blanche, pour ensuite chuter d'une fenêtre au deuxième étage et tomber au sol. Il s'agissait d'un suspect ayant récemment commis un vol à main armée. La police a entraîné le sujet à l'extérieur de la résidence et a déployé l'AI parce que ce dernier ignorait l'ordre du policier qui lui interdisait de retourner dans la résidence où l'on croyait qu'il y avait une arme à feu.

Le graphique 7 (voir la page 14) nous montre la corrélation entre les blessures des sujets et leurs comportements déclarés.



Graphique 6 Blessures rapportées associées à l'usage des AI

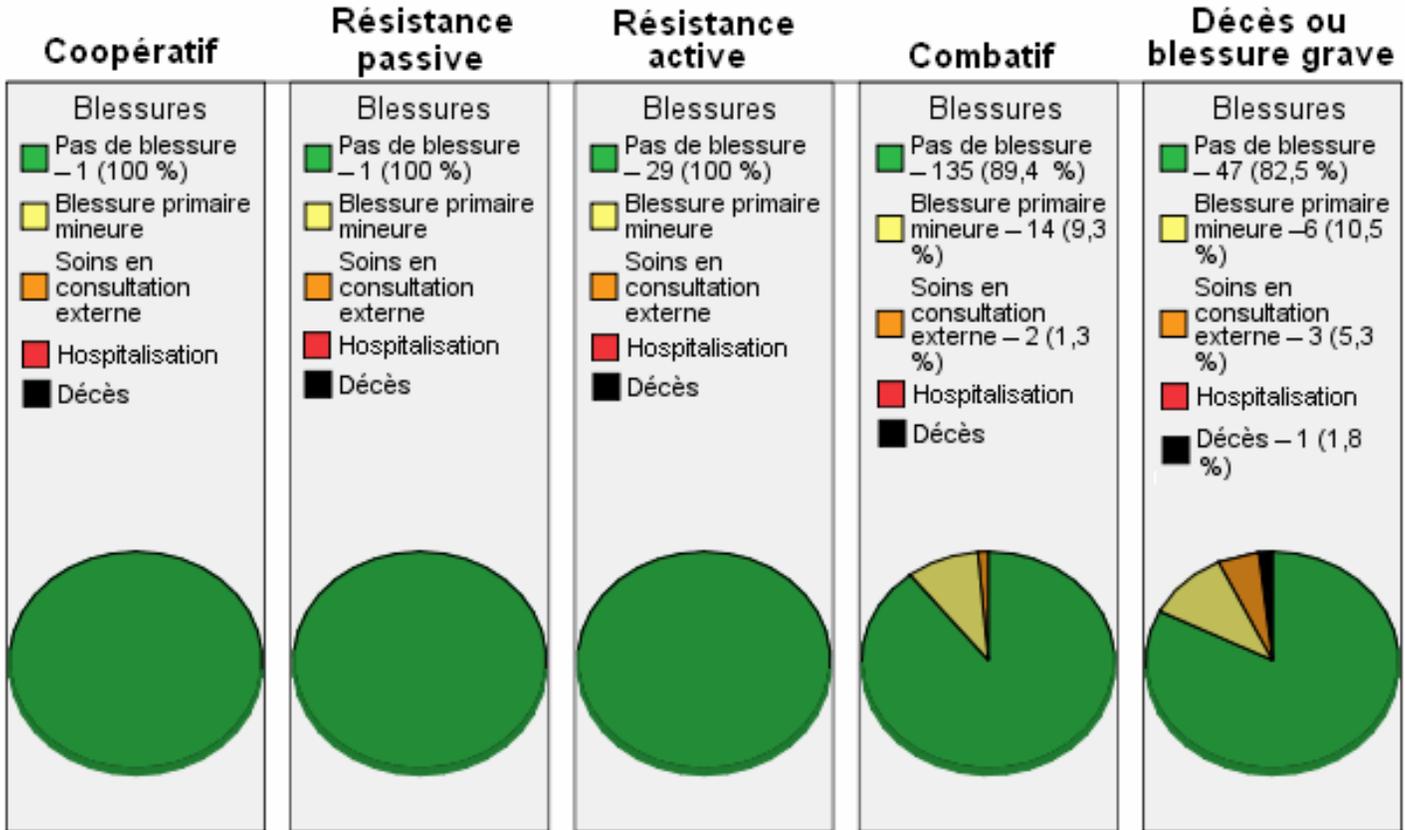


(Remarque : Les circonstances lors desquelles le décès du sujet était attribuable à l'utilisation d'une AI sont présentées à la page 12.)



Graphique 7 Blessures associées aux comportements des sujets

Comportement des sujets



(Remarque : Les circonstances lors desquelles le décès du sujet était attribuable à l'utilisation d'une AI sont présentées à la page 12.)



Armes à impulsions – présence perçue d'alcool et/ou d'autres substances

Le tableau 4 fait état de la présence d'alcool ou d'autres substances soupçonnées chez le sujet. À l'échelle nationale, la présence d'alcool ou d'autres substances a été rapportée dans 206 incidents (86,21 % des cas) au cours de la période de référence. Le pourcentage de 13,8 % de « non » ne signifie pas qu'il y avait absence d'alcool ou d'autres substances, mais que ces substances n'ont pas été détectées par l'agent ayant rédigé le rapport sur l'incident. Le graphique 8 à la page suivante établit la corrélation entre les comportements des sujets et la présence d'alcool ou d'autres substances.

Tableau 4 Présence perçue d'alcool ou d'autres substances

Présence	Alcool ou substance	
	Nombre	Pourcentage
Oui	206	86.2%
Non	33	13.8%
Total:	239	100%

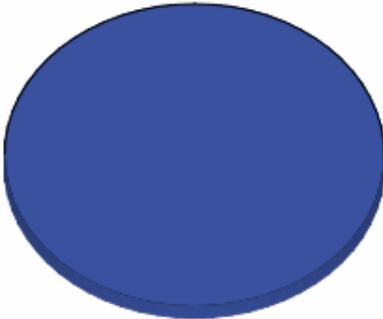


Graphique 8

Présence d'alcool et/ou d'autres substances et comportements des sujets

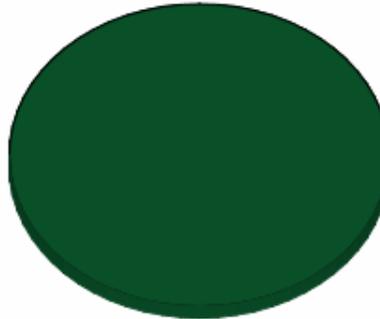
Comportement du sujet Coopératif

Substance
Pas d'alcool
ni de
substances
notés – 1
(100 %)



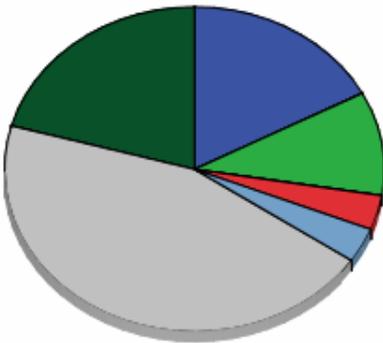
Comportement du sujet Résistance passive

Substance
Substances
multiples – 1
(100 %)



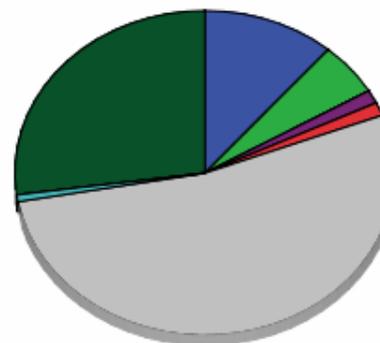
Comportement du sujet Résistance active

Substance
Pas d'alcool
ni de
substances
notés – 5
(17,2 %)
Cocaïne – 3
(10,3 %)
Médicaments
d'ordonnance
– 1 (3,4 %)
Cannabis – 1
(3,4 %)
Alcool – 13
(44,8 %)
Substances
multiples – 6
(20,7 %)



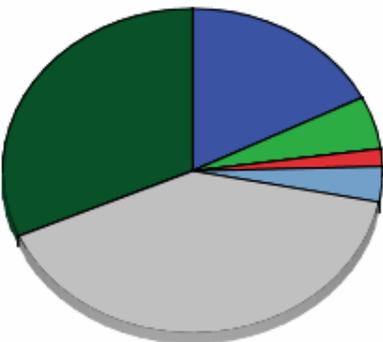
Comportement du sujet Combatif

Substance
Pas d'alcool ni
de substances
notés – 17
(11,3 %)
Cocaïne – 8
(5,3 %)
Amphétamines
– 2 (1,3 %)
Médicaments d'
ordonnance – 2
(1,3 %)
Alcool – 80 (53
%)
Autre – 1 (0,7
%)
Substances
multiples – 41
(27,2 %)



Comportement du sujet Décès ou blessure grave

Substance
Pas d'alcool ni
de
substances
notés – 10
(17,5 %)
Cocaïne – 3
(5,3 %)
Médicaments
d'ordonnance
– 1 (1,8 %)
Cannabis – 2
(3,5 %)
Alcool – 23
(40,4 %)
Substances
multiples – 18
(31,6 %)



(Remarque : Voir le tableau à l'annexe D).



Approuvé par :
Insp. K.T. LIGHTFOOT
Agent responsable, programme national du
recours à la force et programmes
opérationnels
SPCCA

Préparé par :
Sergent K. Beson
Caporal K. Lackie
Membre civil Simon Baldwin
Unité nationale sur le recours à la force
SPCCA



ANNEXE A

Nombre total de membres de la force régulière déployés pendant la période du rapport

Province et division		MEMBRES RÉGULIERS DE LA GRC FAISANT PARTIE DES EFFECTIFS AU 30-09-2008
OTTAWA	A	253
TNL	B	499
QC	C	977
MB	D	941
CB	E	6163
SK	F	1164
TNO	G	184
NÉ	H	1069
NB	J	878
AB	K	2419
ÎPÉ	L	132
YK	M	121
Dir. gén.	N	1577
ON	O	1233
REGINA	DÉPÔT	131
NU	V	114
Total :		17855

(Remarque : Le recours aux abréviations des provinces dans ce rapport a pour but d'indiquer les données de la GRC et il ne s'agit pas de statistiques provinciales en matière d'exécution de la loi.)



ANNEXE B

Province et division		AI achetées par division Juillet à septembre 2008		
		M26	X26	Total:
OTTAWA	A	0	0	0
TNL	B	0	1	1
QC	C	0	1	1
MB	D	0	2	2
CB	E	0	30	30
SK	F	0	1	1
TNO	G	0	0	0
NÉ	H	0	1	1
NB	J	0	1	1
AB	K	0	18	18
ÎPÉ	L	0	0	0
YK	M	0	0	0
Dir. gén.	N	0	0	0
ON	O	0	3	3
REGINA	DÉPÔT	0	0	0
NU	V	0	2	2
Total :		0	60	60

Province et division		AI aliénées par division Juillet à septembre 2008		
		M26	X26	Total :
Total :		0	0	0



ANNEXE C

Région	Nombre de membres ayant reçu une formation d'utilisateur sur les AI (000028) entre le 1er janvier 2008 et le 30 septembre 2008		
	Du 1 janvier au 31 mars 2008	Du 1 avril au 30 juin 2008	Du 1 juillet au 30 septembre 2008
Pacifique	98	55	33
Nord-ouest	123	99	15
Dir. gén.	4	22	0
Centre	30	6	10
Atlantique	135	40	6
Total :	390	222	64

Région	Nombre de membres ayant obtenu la recertification sur l'utilisation des AI * (000279) entre le 1er janvier 2008 et le 30 septembre 2008		
	Du 1 janvier au 31 mars 2008	Du 1 avril au 30 juin 2008	Du 1 juillet au 30 septembre 2008
Pacifique	38	57	8
Nord-ouest	228	131	159
Dir. gén.	2	15	2
Centre	30	38	7
Atlantique	58	75	151
Total :	356	316	327

*Comprend les utilisateurs et les instructeurs, puisqu'il n'existe à l'heure actuelle aucun cours de recertification des instructeurs.

Région	Nombre d'instructeur ayant suivi le cours d'instructeur sur les AI (000029) entre le 1er janvier 2008 et le 30 septembre 2008		
	Du 1 janvier au 31 mars 2008	Du 1 avril au 30 juin 2008	Du 1 juillet au 30 septembre 2008
Pacifique	0	0	17
Nord-ouest	18	19	1
Dir. gén.	1	0	3
Centre	1	3	13
Atlantique	0	0	1
Total :	20	22	35



ANNEXE D

Présence perçue d'alcool et/ou d'autres substances selon le comportement du sujet

Substance			Comportement du sujet				Décès ou blessure grave	Total
			Coopératif	Résistant passif	Résistant actif	Combatif		
aucune présence constatée d'alcool ou de substance	Nombre	1	0	5	17	10	33	
	% - substances	3.0%	0.0%	15.2%	51.5%	30.3%	100.0%	
	% - comportement du sujet	100.0%	0.0%	17.2%	11.3%	17.5%	13.8%	
	% - total	0.4%	0.0%	2.1%	7.1%	4.2%	13.8%	
	Cocaïne	Nombre	0	0	3	8	3	14
		% - substances	0.0%	0.0%	21.4%	57.1%	21.4%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	10.3%	5.3%	5.3%	5.9%
		% - total	0.0%	0.0%	1.3%	3.3%	1.3%	5.9%
	Amphétamines	Nombre	0	0	0	2	0	2
		% - substances	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	0.0%	1.3%	0.0%	0.8%
		% - total	0.0%	0.0%	0.0%	0.8%	0.0%	0.8%
	Médicaments d'ordonnance	Nombre	0	0	1	2	1	4
		% - substances	0.0%	0.0%	25.0%	50.0%	25.0%	100.0%
		% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	3.4%	1.3%	1.8%	1.7%
		% - total	0.0%	0.0%	0.4%	0.8%	0.4%	1.7%
Cannabis	Nombre	0	0	1	0	2	3	
	% - substances	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	66.7%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	3.4%	0.0%	3.5%	1.3%	
	% - total	0.0%	0.0%	0.4%	0.0%	0.8%	1.3%	
Alcool	Nombre	0	0	13	80	23	116	
	% - substances	0.0%	0.0%	11.2%	69.0%	19.8%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	44.8%	53.0%	40.4%	48.5%	
	% - total	0.0%	0.0%	5.4%	33.5%	9.6%	48.5%	
Autre	Nombre	0	0	0	1	0	1	
	% - substances	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	0.0%	0.0%	0.7%	0.0%	0.4%	
	% - total	0.0%	0.0%	0.0%	0.4%	0.0%	0.4%	
Substances multiples	Nombre	0	1	6	41	18	66	
	% - substances	0.0%	1.5%	9.1%	62.1%	27.3%	100.0%	
	% - comportement du sujet	0.0%	100.0%	20.7%	27.2%	31.6%	27.6%	
	% - total	0.0%	0.4%	2.5%	17.2%	7.5%	27.6%	
Total	Nombre	1	1	29	151	57	239	
	% - substances	0.4%	0.4%	12.1%	63.2%	23.8%	100.0%	
	% - comportement du sujet	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	
	% - total	0.4%	0.4%	12.1%	63.2%	23.8%	100.0%	



ANNEXE E



Divisions

DG – Direction générale, Ottawa, Ontario	H – Nouvelle-Écosse
A - Ottawa, Ontario	J – Nouveau-Brunswick
B – Terre-Neuve	K - Alberta
C - Québec	L – Île-du-Prince-Édouard
D - Manitoba	M – Territoire du Yukon
E – Colombie Britannique	O - Ontario
F - Saskatchewan	T - Dépôt
G – Territoires du Nord-Ouest	V - Nunavut